

S.A.R.L. A LA TANTINE
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 150 000 €EUROS
divisé en 300 parts de 500 €euros chacune
Registre du commerce de PERPIGNAN
Siège social : 5 Ter Chemin de la Chapelle Sainte-Anne
66170 SAINT-FELIU-D'AVALL
SIRET : 487 601 346 00033

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mai, les associés de la société LA TANTINE se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents :

. Monsieur Jean-Charles LOPEZ, propriétaire de	300 parts
. Total du nombre de parts	300 parts

Comme le relate la feuille de présence ci-annexée.

La réunion est présidée par Monsieur Jean-Charles LOPEZ, gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture :

- du rapport de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion et répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Les associés après avoir entendu lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée décide d'affecter la perte de **(-85 179) €uros**, de la façon suivante :

- Au poste report à nouveau débiteur pour **(-85 179) €uros**, celui-ci passant de (-30 435) €uros à **(-115 614) €uros**.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

Exercice	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2023	15 000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 12,00 € par parts	Néant
2024	15 000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 20,00 € par parts	Néant
2025	Néant	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qu'il relate, savoir :

- Rémunérations perçues par les associés, au cours de l'exercice ;
- Comptes courants d'associés ouverts dans les livres de la société ;
- Cotisations obligatoires et Contrats Madelin payés pour le compte des associés ;

Pour l'exercice 2026, la rémunération ne pourra excéder un plafond de 60 000 €uros.
En tout état de causes, les droits acquis se limiteront aux montants perçus au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION :

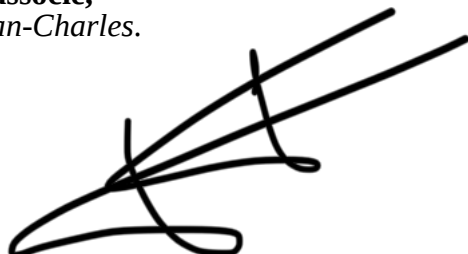
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associé présent ou son mandataire.

Le Gérant et associé,
Mr LOPEZ Jean-Charles.



SARL A LA TANTINE
18 AV JEAN JAURÈS
66270LE SOLER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier 316510	Clé	Régime	Insp
N° Siret	48760134600025			

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SARL A LA TANTINE 18 AV JEAN JAURÈS 66270 LE SOLER					
SIRET 4 8 7 6 0 1 3 4 6 0 0 0 2 5				Mél : labrasseriaveduvillage@sfr.fr	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
		SIRET			

B ACTIVITE					
Activités exercées		Restauration traditionnelle			Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	84 962
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Autres dispositifs		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quinquies A	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :			
COMPUTANTIS 51 Bis Avenue Victor Hugo 66270 LE SOLER					
Tél : 0468924541		Tél :			

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 03/03/26 Lieu : LE SOLER		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : Gerant LOPEZ Jean Charles		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :		
prestataire :					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																																
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b																				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)															c																											
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d																											
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)															e																											
															f																											
															g																											
															h																											
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i																											
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j																											
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)																																
H	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants															Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																									
															Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :																							
																			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6															
1															2		3		4				5				6				7				8							
LOPEZ JEAN-CHARLES 4 RUE DES CHENES 66270															100		2025		49 000																							
LE SOLER																																										
I	DIVERS																																									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																										
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																									
REMUNERATIONS															MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%																											
																				0%					15%					19%												
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										171 172					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																											
															MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)															MVLT réalisée au cours de l'exercice																											
															MVLT restant à reporter																											
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)																																									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																										

Désignation de l'entreprise		SARL A LA TANTINE										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		18 AV JEAN JAURÈS 66270 LE SOLER											
SIRET		4 8 7 6 0 1 3 4 6 0 0 0 2 5											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12							
								Exercice N clos le					
								3 1 1 2 2 0 2 5					
ACTIF								Brut		Amortissements-Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012							
		Autres *		014		016							
	Immobilisations corporelles *		028	329 212	030	219 706		109 507					
	Immobilisations financières * (1)		040	2 113	042			2 113					
	Total I (5)		044	331 325	048	219 706		111 619					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060	3 898	062			3 898				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	406	070			406				
		Autres * (3)		072	1 884	074			1 884				
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	9 593	086			9 593					
	Charges constatées d'avance *		092	1 465	094			1 465					
	Total II		096	17 245	098			17 245					
	Total général (I + II)		110	348 570	112	219 706		128 864					
PASSIF								Exercice N NET					
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					150 000					
	Ecart de réévaluation		124										
	Réserve légale		126					300					
	Réserves réglementées *		130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132										
	Report à nouveau		134					-30 435					
	Résultat de l'exercice		136					-85 179					
	Subventions d'investissement		137										
	Provisions réglementées		140										
	Total I		142					34 686					
Provisions pour risques et charges		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					37 799					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					11 882					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 5 270)		172					25 064					
	Comptes courants d'associés		173					19 423					
	Autres dettes		175					10					
	Produits constatés d'avance		174										
	Total III		176					94 178					
Total général (I + II + III)		180					128 864						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	22 614					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A LA TANTINE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210					
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214	634 747			
			services *			217		218				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222				
	Production immobilisée*							224				
	Subventions d'exploitation reçues							226				
	Autres produits							230	158			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	634 905			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	34 159			
	Variation de stocks (marchandises)*							236	3 216			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	201 584			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240				
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier :8 075 - immobilier :.....)							242	160 099			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *					243	2 733	)	244	4 857		
	Rémunérations du personnel*							250	247 541			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	30 933			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255		)	254	33 258		
	Dotations aux provisions							256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		}	262	1 882		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	717 529				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-82 624				
Produits financiers (III)			280	1		Charges financières (V)		294	1 995			
Produits exceptionnels (IV)							290					
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		}	300	561			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306					
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	-85 179				
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312		314	85 179			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles*					322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	217					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)			986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342			
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)			181		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)			127		ZRR (44. quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)			991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)			345								
	BUD (44 sexdecies)			992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641					
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	84 962
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356						
	Déficits antérieurs reportables : *									360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372	84 962

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A LA TANTINE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	76 889	442		444	8 350	446	68 539	
	Installations générales agencements., aménagements divers		450	241 177	452		454		456	241 177	
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470	20 429	472		474	933	476	19 496	
Immobilisations financières			480	2 112	482		484		486	2 112	
TOTAL			490	340 607	492		494	9 283	496	331 324	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	40 320	532	12 998	534	8 350	536	44 967		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	145 108	542	17 554	544		546	162 662		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	9 742	562	3 267	564	933	566	12 077		
TOTAL		570	195 170	572	33 819	574	9 283	576	219 706		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé				1	BAR 2P		2	TV SANSUNG		3	SALAB BAR		4	PLANCHA GAZ		5	BARBECUE	
					SKINPLATE			UE55ES6540			MURAL FROID						GRILLE	
				BARBECUE WEBER SMOKEFIRE EX6		BRASERO		MACHINE A CAFE AVEC BROYEUR		IPAD PRO 129								
				6			7			8			9			10		
Immobilisation	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values									
	①		②		③		④		Court terme *		⑤		Long terme					
													19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1	1 030		1 030															
2	1 303		1 303															
3	1 305		1 305															
4	602		602															
5	1 400		1 400															
6	1 416		1 416															
7	542		542															
8	753		753															
9	933		933															
10																		
TOTAL	578	9 283	580	9 283	582		584		586		581		587		589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579		Régularisations	590		583		594		595				
TOTAL								596		585		597		599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A LA TANTINE

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	60 662
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	60 662
Déficits de l'exercice			860	84 962
Total des déficits restant à reporter			870	145 624

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	4 415
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	71 984
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	34 255
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL A LA TANTINE										Néant ☐ *					
Exercice ouvert le :01/01/2025.....										et clos le :31/12/2025.....		Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS															
Effectif moyen du personnel * :										376		3			
Dont apprentis										657					
Dont handicapés										651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE															
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108		634 747			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105					
TOTAL 1										106		634 747			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115		158			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143					
Subventions d'exploitation reçues										113					
Variation positive des stocks										111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153					
TOTAL 2										144		158			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾															
Achats										121		281 458			
Variation négative des stocks										145		3 216			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125		57 668			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										310					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148		1 882			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150					
TOTAL 3										152		344 223			
IV - Valeur ajoutée produite															
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)										137		290 681			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF										117		290 681			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										020		X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022		634 747			
Effectifs au sens de la CVAE *										023					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026					
Période de référence										024		0 1 / 0 1 / 2 0 2 5 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 5			
Date de cessation															

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés" .



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

SIREN

4 8 7 6 0 1 3 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A LA TANTINE

ADRESSE (voie)

18 AV JEAN JAURES

CODE POSTAL

66270

VILLE

LE SOLER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille LOPEZ Prénom(s) JEAN-CHARLESNom d'usage % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00Naissance : Date 07/04/1973 N° Département 66 Commune PERPIGNAN Pays FranceAdresse : N° 4 Voie RUE DES CHENESCode postal 66270 Commune LE SOLER Pays FranceTitre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

SIREN

4 8 7 6 0 1 3 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A LA TANTINE

ADRESSE (voie)

18 AV JEAN JAURÈS

CODE POSTAL

66270

VILLE

LE SOLER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
Provision pour congés à payer Provision brut	6 810
SSI A PAYER	3 398
Provision pour congés à payer Provision charges sociales	1 946
OD Clôture Emprunt EMPRUNT SOCAMA 30KE - 9066464	4
OD Clôture Emprunt EMPRUNT EXPRESS 44KE - 9066463	6
Total des charges à payer	12 164

Désignation de l'entreprise SARL A LA TANTINE
Numéro de siret 48760134600025

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
COTIS FISC ET SOC TNS CONST AV			1 465		
Total des charges constatées d'avance			1 465		

Désignation de l'entreprise SARL A LA TANTINE
Numéro de siret 48760134600025

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					